

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 10 septembre 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/464

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 09 septembre 2024 de Monsieur Aissa SALMI demeurant 291 avenue des Maisons Neuves tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un pick-up rue Saint André au niveau de la chapelle, afin de procéder à des travaux rue Saint André, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit la dite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le vendredi 13 septembre 2024 et le samedi 14 septembre 2024 de 08H00 à 18H00.

Article 3 :

La signalisation réglementaire et la sécurisation du chantier seront mises en place, maintenues et retirées par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 10 septembre 2024.

Le Maire
Fernand BRUN

